



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E121141

VALABLE JUSQU'AU 27/09/2025

ÉDITÉ LE

18/06/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SAS

Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC Cesson-Sévigné 301 340 584

Siret : 301 340 584 06274

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 58.763.113

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD XFR00016500LI / FR00016501LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

RUE DES IMPRIMEURS  
44220 COUERON

Téléphone : 02 28 00 29 04

Fax :

Portable : 06 71 04 74 18

Site Internet : www.engie-homeservices.fr

E-mail : dtr4.homeservices@engie.com

Responsabilité légale :

PERIO CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL / PONS BENOIT PRÉSIDENT /  
ROUCHETTE LAURENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 51

Tranche de classification : EFF4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	27/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/09/2021
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	19/06/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	27/09/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	29/09/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/09/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	27/09/2023
o Ventilation mécanique	13/04/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.